



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Vendredi 28 juillet 2021 - **GRUISSAN**

RÉUNION DE PROXIMITÉ #3 - 18H-19H30 - 40 PARTICIPANTS

Commission particulière
du débat public (CPDP)

M. Arthur LAUNEAU

Animateur, membre de la CPDP

Intervenants

M. Didier CORDONIOU

Maire de Gruissan

M. Frédéric AUTRIC

DREAL Occitanie
(maîtrise d'ouvrage)

M. Jean-Philippe BONNET

RTE (maîtrise d'ouvrage)

... **M. Arthur LAUNEAU**, Animateur, membre de la CPDP

Avant de commencer, je passe tout de suite la main à Monsieur le Maire de Gruissan, Didier Codorniou, pour l'accueil du public.

... **M. Didier CODORNIU**, Maire de Gruissan

Bonjour à vous toutes et à vous tous. Merci d'être venus à cette réunion de concertation liée au projet d'éoliennes flottantes. C'est un sujet que nous évoquons souvent ici à Gruissan, moi en tant que Maire, mais aussi en tant que Vice-président de la région, en charge de l'économie maritime littorale. C'est un projet ambitieux. Cette méthode nous convient très, très bien ici, à Gruissan, puisque nous sommes très attachés à ce que l'on appelle la démocratie participative et les échanges avec le public. En 2001 – un petit rappel –, lorsque nous avons été élus avec une partie des Conseillers municipaux ici présents, il y avait eu un projet d'éoliennes ancrées proche du rivage, et l'élu que je suis s'était manifesté durement contre ces éoliennes trop proches du rivage, et avec moi le Maire de Port-la-Nouvelle, Henri Martin. Peut-être qu'aujourd'hui, vingt ans après, on se retrouve avec une vraie volonté partagée de l'élu de Gruissan, du Maire de Gruissan et du Vice-Président que je suis pour porter le débat et je l'espère, demain, réaliser cette deuxième phase puisqu'il s'agit bien d'un projet de ferme off-shore. Parallèlement, il y a des expérimentations avec trois éoliennes sur Port-la-Nouvelle et trois éoliennes au large sur Barcarès-Leucate sur lesquelles nous avons concerté et échangé avec la population. Là, nous sommes sur d'autres enjeux et comme j'ai l'habitude de le dire, nous souhaitons un débat sur l'objectif de ces éoliennes, ce qu'elles vont nous apporter, et est-ce que dans le cadre de la transition énergétique, nous avons raison ou pas de réaliser ce projet.

Si vous me permettez, je voudrais vous donner les objectifs de la Collectivité régionale. Il y a une volonté de baisser notre consommation énergétique de 40 %, de multiplier par trois la production d'énergies renouvelables à l'horizon 2050. La Présidente de région positionne la région Occitanie comme la première région à énergies positives à l'horizon 2050. Derrière les éoliennes, il y a un enjeu économique, bien sûr, mais également un enjeu lié au réchauffement climatique avec ce que nous vivons tous depuis quelques années où il y a une accélération. Ce sont vraiment tous les enjeux de ce débat.

Je suis ravi de pouvoir l'organiser ici à Gruissan. À Gruissan, nous jouons la transparence, nous avons des outils avec la démocratie participative. Nous avons aussi des catalogues, des publications, des revues avec le site la Ville, et mon site personnel qui permet de donner toutes les informations. Enfin, je remercie les élus de Gruissan qui sont à mes côtés – les nouveaux et les anciens –, le Président de la pêche régionale puisque c'est un enjeu qui dépasse tous les cadres, notamment bien sûr l'activité de la pêche. Là aussi, en tant que Président du Parlement de la Mer, depuis des années, nous avons travaillé en concertation avec les membres du Parlement, mais également avec d'autres structures de l'État, notamment le Conseil de façade et le Comité France Maritime, pour essayer de bien comprendre les enjeux et directement ce que l'on veut faire.

On va vous parler de macro-zones, de stratégie, etc., et ce sera bien de pouvoir rentrer dans l'explication. Bon débat.

... M. Arthur LAUNEAU, Animateur, membre de la CPDP

Merci beaucoup, Monsieur le Maire, pour ces mots d'introduction. Avant de commencer l'échange, je voudrais vous dire quelques mots de présentation sur la Commission nationale du débat public. Il s'agit d'une Autorité administrative indépendante ; nous avons le même statut que le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel que vous connaissez peut-être davantage.

Notre rôle est de défendre un droit à l'information et la participation du public sur des projets et des politiques publiques susceptibles d'avoir des impacts sur l'environnement. Ce droit à l'information et à la participation du public est un droit à valeur constitutionnelle ; il est inscrit dans la Charte de l'Environnement indexée à notre Constitution. Par conséquent, depuis vingt-cinq ans, nous défendons vraiment le droit de toute personne de pouvoir s'exprimer sur ces sujets.

En plus de ces éléments de présentation sur ce qu'est cette Autorité administrative indépendante, la Commission nationale du débat public, nous avons un certain nombre de caractéristiques sur ces débats publics en particulier puisque nous sommes saisis par les responsables du projet ; nous sommes indépendants d'eux, et c'est nous qui décidons ou non d'organiser des débats publics. Sur ce projet de parcs éoliens commerciaux en mer Méditerranée, c'est la Commission nationale du débat public qui a décidé l'organisation d'un débat, qui a mandaté une équipe de six personnes neutres et indépendantes, présidée par Étienne Ballan et dont je fais partie. Notre rôle est vraiment d'organiser et d'amener ce débat public qui a commencé le 12 juillet 2021, et qui se tient jusqu'au 31 octobre 2021. Pour rentrer un peu plus dans le vif du sujet et découvrir de quel projet nous parlons dans le cadre de ce débat, je vous propose de visionner une petite vidéo de présentation de ce projet d'éoliennes en mer commerciales.

[Problèmes techniques]

En attendant de résoudre cette petite difficulté technique de projection de la vidéo et dans la mesure où nous sommes très nombreuses et nombreux ce soir, nous n'allons nous présenter à tour de rôle, mais avant de démarrer nos échanges sur le fond à proprement parler, je voudrais vous donner la possibilité, si vous le souhaitez, de dire ce que vous attendez de cette réunion. Vous êtes peut-être venus parce que vous aimeriez avoir des informations sur le projet de façon générale ou sur un sujet en particulier, ou parce que vous souhaitez vous exprimer ; c'est le moment de nous dire si vous avez une attente particulière sur cette réunion et peut-être que les vidéos que nous projeterons ensuite vous permettront de voir si c'est quelque chose que nous aurons l'occasion d'aborder.

Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole à ce stade ? Je tiens à préciser qu'il n'y a pas de questions taboues, la parole est complètement libre dans ce débat ; le but est de pouvoir aborder tous les sujets très librement. Par conséquent, n'hésitez pas à mettre tous les sujets que vous souhaitez sur la table ; ce débat public est l'occasion ou jamais de le faire.

... Intervenant

En effet, pour aller dans le sens d'Arthur, en une heure et demie, nous ne pourrions pas traiter tous les sujets ; l'objectif de notre réunion est de construire l'ordre du jour avec vous. Pour ce faire, Arthur

va noter les sujets que vous allez nous proposer et nous allons essayer, après les vidéos, d'échanger avec vous là-dessus.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Animateur, membre de la CPDP

Peut-être que le film – en l'occurrence les films, puisque nous vous présenterons tout d'abord une vidéo du projet et ensuite une explication de ce qu'est le débat public – et ces éléments-là vous permettront d'y voir un peu plus clair, et d'aborder des sujets que vous aimeriez connaître en particulier. Qu'attendez-vous de cette réunion ?

... **Intervenante**

Nous sommes là pour avoir des informations. À partir de là, c'est un peu difficile pour nous de poser des questions. Nous sommes là pour connaître l'évolution de ce projet. Ce projet aura-t-il bien lieu ? À quel moment ? Nous sommes là pour avoir toutes ces informations. C'est pour cette raison qu'il est difficile de poser des questions maintenant. Nous voulons tout savoir en fait.

... **M. Arthur LAUNEAU**, animateur, membre de la CPDP

Vous n'avez pas un thème particulier d'information ?

... **Intervenante**

Non, parce qu'on ne sait pas vraiment ce qu'est l'éolien en mer. Ce serait bien également qu'il y ait des pêcheurs ; il y a plusieurs personnes différentes, des personnes qui sont présentes et qui sont intéressantes pour ces éoliennes.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Animateur, membre de la CPDP

Très bien. Nous essaierons de vous présenter le maximum de choses.

... **Intervenant**

Pour commencer le débat, vous savez que le nucléaire, en ce moment, n'est pas au top parce qu'il y a eu Fukushima et c'est très compliqué ; il y a eu des projets de loi pour fermer les centrales. Derrière, il y a le photovoltaïque qui est bien, mais c'est aussi un problème au niveau des déchets – même si ce n'est pas nucléaire, il y a tout de même des problèmes de déchets. On a les éoliennes terrestres, mais vous le voyez au niveau de la presse, dès qu'il s'agit de mettre une éolienne en place, c'est compliqué et il y a beaucoup de réticences. On veut bien une éolienne terrestre, mais pas à côté de chez soi puisque cela fait du bruit, dégrade le paysage, donc il y a les éoliennes off-shore. Nous sommes d'accord, les éoliennes qui sont entre Port-la-Nouvelle et Gruissan ne sont pas suffisantes, par contre, effectivement, il ne faut pas foncer, mais regarder la façon donc cela fonctionne. Néanmoins, ce qui est intéressant dans les éoliennes en mer, c'est que maintenant on peut faire des éoliennes flottantes, c'est-à-dire que

s'il y a des problèmes avec une éolienne, on peut la tracter et la retirer. L'éolienne en mer, par exemple, dans le Nord à Dunkerque on est en train de faire l'analyse d'un projet plus important, ce n'est pas du flottant. Par contre, aller réparer une éolienne pendant une tempête, ce n'est pas évident. Les éoliennes flottantes, c'est tout de même un plus puisqu'avant elles étaient ancrées alors que maintenant c'est une autre démarche. Il y en a aussi du côté de Marseille, je crois.

Personnellement, je suis pour, mais je suis pour un grand parc. Ici, il n'y a pas de centrale donc il faut un parc important pour pouvoir avoir un réseau équilibré sur la France. Il y a une centrale nucléaire dans le Nord, mais il n'y en a pas ici donc cela permet aussi que ce soit partagé sur le territoire français. D'autre part, sur la mer, au niveau des vents, c'est peut-être plus stable pour le fonctionnement.

Je pense que le problème de départ, c'est la pêche et les pêcheurs parce que ce sont eux que cela va embêter, donc il faut voir comment on peut concilier ces éoliennes en mer avec les pêcheurs parce qu'ils seront les premiers impactés.

... **Intervenant**

Nous avons oublié de vous demander de vous présenter chaque fois que vous prenez la parole. Tout est enregistré pour pouvoir noter tout ce qui sera dit dans cette réunion.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Animateur, membre de la CPDP

Merci pour ce premier temps d'échange ; j'aimerais rebondir sur les deux interventions de Madame et Monsieur qui posaient des questions assez larges. Je vous propose donc tout de suite de regarder la petite vidéo de présentation du projet : tout comprendre et tout comprendre sur le sujet en 3 minutes. [Vidéos de présentation du projet et du Débat public]

Maintenant que vous avez un aperçu un peu plus précis du projet et de ce qu'est le débat public, avez-vous d'autres questions ou souhaitez-vous voir certains points abordés sur cette réunion de Gruissan ?

M. François SOLER, Participant

Participer à un débat public, encore aurait-il fallu que l'on avertisse beaucoup plus de monde, notamment des gens au niveau de la région parce que je pense que c'est un projet qui est au niveau de la région. Si c'est simplement pour se faire une petite réunionette avec une trentaine de personnes, cela ne peut pas être un débat très objectif dans la mesure où vous n'aurez pas la certitude que tout le monde ait réellement participé à ce projet.

D'autre part, je pense que nous avons, à Gruissan en particulier, la démocratie participative qui pourrait peut-être permettre d'élargir le débat, en tout cas localement. Il existe également la possibilité de faire un vote local ; personnellement, je ne vois pas pourquoi cela ne serait pas possible. Une fois qu'on aurait bien informé nos concitoyens, faire un vote pour décider si oui, ou non, notre région accepte ce projet.

Je vous dis cela maintenant alors que je n'ai pas encore le contenu du projet sur le plan technique, mais je trouve que la méthode, la manière, n'est pas très, très, très démocratique.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Animateur, membre de la CPDP

Merci, Monsieur, pour votre contribution.

... M. Philippe GOUVERNEUR, Participant

Personnellement, j'ai vécu d'une vingtaine d'années dans l'éolien off-shore donc je suis nécessairement un petit peu partisan. Néanmoins, je pense qu'une des questions importantes est l'opportunité de le faire – cela me semble une base. À ce sujet, je rappelle qu'en ce moment l'Écosse met en appel d'offres environ 10 GW alors que le projet total dont vous nous parlez est de 1,5 GW à peu près. Technologiquement, la France, tout de même relativement en pointe sur ces domaines, doit un service distancé.

D'autre part, j'ai vu dans la présentation que l'on a une planification à dix ans pour les affaires de la mer et compte tenu des délais des procédures, une planification à dix ans, c'est vraiment très court. C'est au-delà des mandats politiques, bien sûr, mais la planification spatiale maritime se fait petit à petit ; des Directives européennes l'imposent et tout cela est très long. Zoner la mer, compte tenu de tous les traités qui rentrent en jeu, notamment dans l'environnement et notamment la pêche – je pense que le paysage, à ces distances-là, prend beaucoup moins d'importance – est important.

Enfin, en Occitanie, nous avons de l'or au-dessus de la tête et nous serions bien bêtes de ne pas le récolter. Je pense que de tout temps, les hommes ont d'abord volé du bois, puis du charbon, puis du gaz, puis du pétrole ; aujourd'hui, nous avons cette chance, pour l'Occitanie, d'avoir du vent en mer et des technologies permettant de le récolter. Pour moi, l'opportunité de faire est énorme, cependant il faut voir les retombées positives, négatives. Il y a aussi la question du parc naturel marin, qu'il faudra, je pense, évoquer ; la pêche et l'environnement, faune, flore du milieu marin.

Un dernier mot, j'ai participé jadis au Grenelle de la Mer dont la conclusion était de dire que la mer est inconnue. On a trop peu de connaissances bien qu'ayant, tout de même, le deuxième modèle maritime mondial. Oui, la mer cette inconnue, pourtant, nous avons eu des gens comme Cousteau, comme Yves REMER [inaudible 0'26'27], beaucoup de scientifiques de pointe ; on a l'IFREMER aussi. La mer est inconnue, mais je pense que c'est aussi un des moyens – j'évoquais le parc naturel marin – de travailler en collaboration avec le parc naturel marin parce que des études préalables ainsi que les suivis, une fois que le projet sera construit, seront sans doute très riches d'enseignement et les moyens déployés seront importants. Il faudra en profiter intelligemment pour que la connaissance souhaitée, notamment par le parc naturel marin – je ne sais pas si des personnes du parc naturel marin sont présentes ce soir –, soit enrichie.

Merci beaucoup.

... M^{me} Cathy LEVEAU, Conseillère municipale

Je voulais avoir des informations sur l'impact environnemental et sur la pêche parce qu'à Gruissan nous avons une importante communauté de pêcheurs à laquelle nous tenons, ainsi que sur l'impact sur la faune et la flore marine. Monsieur m'a devancé dans mes demandes.

... M. Hugues PASTUREL, Participant

Je souhaiterais connaître l'impact qu'il y aura sur le chômage, les créations d'emploi et si celles-ci seront sur la région ou viendront de l'extérieur.

D'autre part, quel impact y aura-t-il sur la faune et la flore marine ?

Enfin, quel sera l'impact économique ?

... M. Arthur LAUNEAU, Animateur, membre de la CPDP

Merci beaucoup pour ce premier temps d'échanges ; je vois qu'il y a énormément de sujets qui déjà ont été mis sur la table ; nous allons essayer d'en discuter aujourd'hui. Avant que les responsables du projet vous présentent en détail ce projet d'éoliennes en mer, je voudrais revenir très rapidement sur quelques principes du débat public.

Cela fait vingt-cinq ans que la Commission nationale du débat public organise des débats publics ; plus de cent débats publics ont été organisés jusqu'ici. Elle le fait conformément à plusieurs principes qu'elle s'efforce de suivre, dont le premier est le principe d'indépendance ; nous sommes indépendants de l'État ou du Gouvernement – nous prenons nos propres décisions –, mais également des responsables de projet. Cela nous permet d'être neutres, de ne pas prendre position sur le fond du projet – nous ne sommes ni pour ni contre, du moins nous ne l'exprimons pas dans le cadre de ce débat public –, en revanche, nous nous assurons que le public a effectivement la possibilité de s'exprimer. Pour se faire, nous nous efforçons de travailler le plus en transparence possible, nous essayons, non seulement de rendre l'information la plus accessible possible, toute l'information disponible au stade du débat public, pour que le public puisse s'en saisir, la contredire et tout simplement la prendre en compte dans son point de vue.

Nous nous efforçons également de traiter de la même manière l'ensemble des participants au débat public, quels que soient leurs opinions, leurs statuts, l'objectif étant que chacune et chacun se sente partie prenante dans la discussion. Pour ce faire, nous essayons d'avoir l'éventail de modalités de participation le plus large possible. Nous nous réunissons aujourd'hui dans cette salle à Gruissan, mais le débat se déroule aussi en ligne ; c'est bien un débat national où tout le monde peut s'exprimer et bien sûr, nous serons dans d'autres communes tout au long de ce débat public jusqu'au 31 octobre 2021. Ce qui nous intéresse dans ce débat public n'est pas tant de savoir si le public est pour ou contre le projet – nous ne faisons pas un sondage, nous ne faisons pas un référendum –, mais de connaître la raison pour laquelle on pense ceci ou cela. Nous cherchons les arguments puisque l'objectif est qu'à la fin de ce débat, nous remettions aux responsables du projet ici présents un compte-rendu de l'ensemble des arguments, questions, et idées émis par le public pendant le débat pour améliorer la qualité de la décision. Le responsable de projet doit tirer des enseignements du débat public et dire s'il prend en compte ce que le public lui a dit. Toutes ces valeurs-là sont cernées par un principe d'inclusion, c'est-à-dire que nous nous efforçons d'aller chercher tous les publics, y compris ceux qui n'ont pas forcément accès à la décision, qui n'ont pas forcément de responsabilités dans la vie citoyenne. Pour cela, nous essayons vraiment d'aller chercher toutes les catégories de population ; nous avons une sensibilité particulière au sein de notre équipe pour les jeunes qui bien souvent ne participent pas aux débats publics et nous essayons d'aller les chercher.

Enfin, je voudrais revenir sur le champ de ce débat public. Celui-ci est très, très vaste ; vous avez la possibilité de questionner tous les sujets. La question de fond de ce débat est celle de l'opportunité du projet – on parlait d'opportunité tout à l'heure – : faut-il ou non développer des parcs éoliens commerciaux en mer Méditerranée ? Une fois que l'on a posé cette question, on en pose toute une série d'autres questions qui vont derrière : S'il faut développer ces parcs, où et comment ? Si on ne fait pas le projet, fait-on quelque chose à la place, et dans ce cas-là, quoi ? Si on fait le projet, quels sont ses caractéristiques, ses impacts potentiels, etc. La parole est vraiment libre.

Je voudrais terminer cette introduction en disant que ce moment du débat public est celui – pas après puisque c'est à l'issue du débat public que le responsable du projet dira s'il poursuit ou pas le

projet – où les choses se jouent et elles ne se jouent pas sans vous. Vous avez le droit d'être informés, mais aussi de vous exprimer et nous garantissons que vous ayez ce droit-là.

Je laisse maintenant la parole aux responsables du projet pour qu'ils nous le présentent plus en détail.

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant, DREAL Occitanie

Merci Monsieur Launeau. Bonsoir à tous et merci pour votre intérêt pour ce projet. Je suis Directeur du projet éolien flottant Méditerranée à la DREAL Occitanie – la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement –, service déconcentré du ministère de la Transition écologique. Ce dernier étant maître d'ouvrage du projet pour la partie Parc éolien et que je représente ce soir. J'interviens également dans le cadre d'une mission qui m'a été confiée par les Préfets de région Occitanie et PACA, ainsi que par le Préfet maritime de la façade Méditerranée pour intervenir et représenter les services de l'État lors de ce débat public. Je vais également passer la parole à mon collègue de RTE pour qu'il se présente.

... M. Jean-Philippe BONNET, RTE

Bonjour à tous. Je suis délégué régional RTE pour la région Méditerranée et j'interviendrais au nom de RTE qui porte la partie « raccordement au réseau » de ce projet de parc éolien flottant.

... M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant, DREAL Occitanie

En introduction, je voudrais vous rappeler que le danger qui guette actuellement la civilisation est le réchauffement climatique. Celui-ci est dû à la production de gaz à effet de serre, dont 70 % des problèmes viennent des émissions liées à la consommation des énergies fossiles, que ce soit le charbon, le pétrole ou le gaz. C'est pour cette raison qu'un certain nombre de pays du monde se sont engagés dans la réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre au travers de l'Accord de Paris que l'on appelle communément la COP 21. La France s'est engagée dans cette démarche et a comme ambition de réduire de 40 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, et la neutralité carbone d'ici 2050. Pour atteindre ces objectifs, il y a deux leviers d'action : le premier est de réduire notre consommation d'énergie, notamment en donnant la priorité à la baisse des consommations d'énergies fossiles – nous nous fixons l'objectif de réduire par deux notre consommation d'énergies d'ici 2050 –, et dans le même temps, de substituer à ces énergies fossiles des énergies moins carbonées. D'où l'intérêt de développer notamment les énergies renouvelables.

Si on fait un focus sur la partie « électricité », l'ambition de la France est de porter à 40 % la part des énergies renouvelables, dont l'énergie électrique qui représente aujourd'hui un peu plus de 20 %, et dans le même temps, de réduire progressivement la part du nucléaire. Aujourd'hui, le nucléaire représente 70 % de la production d'électricité ; l'objectif est de le réduire à 50 % d'ici 2035.

Dans le cadre de cette démarche, la France a adopté la Programmation pluriannuelle de l'énergie – PPE – qui fixe la priorité d'action en matière d'énergie pour les dix prochaines années. Dans le cadre de cette PPE, il est prévu qu'entre 5 et 6 GW d'éolien en mer soient installés d'ici 2028.

La France soutient l'énergie de l'éolien depuis de nombreuses années. Cela fait dix ans que les premiers appels d'offres ont été lancés, et à l'échelle de la façade maritime française métropolitaine, cinq développeurs ont été retenus après appel d'offres en Manche et deux autres retenus sur l'Atlantique ;

sept parcs ont donc été attribués. Aujourd'hui, le premier parc éolien en mer sera mis en service en 2022 ; c'est de l'éolien posé – nous reviendrons sur cette différence entre « posé » et « flottant ». Aujourd'hui, nous n'avons qu'une seule éolienne en mer, une éolienne flottante qui est un démonstrateur au large du Croisic. Donc nous sommes effectivement en retard.

Des débats publics, équivalents à celui que nous organisons ici pour la Méditerranée, ont été menés l'an dernier dans la France, concernant notamment les parcs éoliens en Normandie et en Bretagne-sud. Pourquoi la Méditerranée ? La Méditerranée est une zone d'accueil particulièrement propice à l'implantation de parcs éoliens flottants pour plusieurs raisons :

Des caractéristiques naturelles : des vents forts et réguliers que nous connaissons tous sur cette façade ; la grande profondeur des fonds marins puisque le plateau continental plonge jusqu'à 150 m de fond ce qui est particulièrement adapté à cette technologie ; des marées de faibles amplitudes, notamment par rapport à la façade atlantique.

Un territoire avec deux régions, Occitanie et PACA, déjà engagées dans le développement des énergies renouvelables pour assurer leur avenir énergétique et industriel, avec des objectifs ambitieux en matière d'éolien en mer qu'elles ont définis dans leurs Plans régionaux.

Un territoire dans lequel la filière industrielle est en plein essor et qui pourra bénéficier de retombées économiques locales en matière d'emploi, de formation ou de fiscalité. À titre de précision, nous avons identifié plus de 120 entreprises en région Occitanie et plus de 300 entreprises en PACA qui peuvent se positionner sur la chaîne de valeur de la construction d'éoliennes flottantes, et ce sont essentiellement des PME.

Nous avons la chance d'avoir deux ports pouvant accueillir les activités de construction des éoliennes et d'exploitation des parcs : en Occitanie, le port de Port-la-Nouvelle et sur la façade des Bouches-du-Rhône, le grand port maritime de Marseille-Fos.

Enfin, la Méditerranée est un territoire ayant une expérience de l'éolien en mer avec le développement en cours de trois fermes pilotes, une au large de Leucate, une au large de Gruissan, et une au large de Fos-sur-Mer.

Je voudrais vous brosser un peu le contexte de la maîtrise d'ouvrage et la manière dont cela fonctionne au niveau contractuel.

À ce stade, c'est-à-dire le stade amont, puisque la décision n'a pas été encore prise, un débat public est organisé et il y a deux maîtres d'ouvrage : l'État pour la partie du parc éolien, et RTE pour la partie du raccordement. Si la décision était prise de poursuivre le projet à l'issue du débat public, l'État va « passer la main » à des opérateurs industriels choisis après appel d'offres. Ces derniers ayant vocation à concevoir le projet, à obtenir les autorisations administratives adéquates, et ensuite, à le construire, l'exploiter et le démembrer à la fin de vie du parc. RTE va être présent du début à la fin puisque de par la loi, RTE assurera la réalisation des infrastructures de raccordement aux zones transport de l'électricité. Le projet qui nous intéresse concerne deux parcs en Méditerranée de 750 MW chacun, et ils seront réalisés en deux phases : une phase où on fait un parc de 250 MW pour lancer le processus ; dans un deuxième temps, avec un décalage de phase, sont envisagées des extensions à proximité légale du parc initial.

Nous allons vous présenter la diapositive no 19 à deux voix ; je vous invite à regarder la partie gauche où est représenté le parc éolien flottant. Comme son nom l'indique, un parc, c'est plusieurs éoliennes ; à terme, pour chacun des parcs, sont envisagées une cinquantaine d'éoliennes – vingt dans un premier temps, trente dans un second temps. Ce sont des éoliennes flottantes ; ce sont des éoliennes conventionnelles que l'on peut retrouver en mer du Nord pour la partie émergée. La différence avec l'éolien posé est qu'il ne s'agit pas d'une fondation qui va jusqu'au fond du sol, mais elles sont posées sur des flotteurs. Pour que ce flotteur ne dérive pas, il est lui-même ancré aux fonds marins par une ligne d'ancrage. Ces vingtaines d'éoliennes, pour les premiers parcs, seront reliées entre elles, comme un chapelet, par un câble électrique dynamique. Ce câble est dit « dynamique » parce qu'il doit pouvoir subir des déformations à la fois horizontales et verticales liées au mouvement du flotteur qui suivra le mouvement de la mer. L'ensemble de cette électricité produite va être ensuite raccordée à un poste électrique en mer que va vous présenter Jean-Philippe Bonnet.

... M. Jean-Philippe BONNET, RTE

Merci. Le rôle de RTE dans ce projet est d'assurer la réalisation du lien électrique entre la mer et la terre pour faire en sorte que l'électricité produite en mer bénéficie instantanément à tous les consommateurs que vous représentez ici. Pour bien comprendre ce schéma, tout consommateur, tout citoyen de Gruissan a de l'électricité à la maison, normalement ; cela signifie qu'il est connecté à un grand réseau électrique européen, dont RTE exploite une grande partie, 100 000 km de lignes électriques couvrant tout le territoire et interconnectées avec notre pays. Depuis chez vous, depuis votre compteur électrique, il y a un lien électrique avec l'ensemble des centrales qui fonctionnent partout en Europe. Pour que vous puissiez bénéficier de la production éolienne en mer, il faut que vous arriviez à connecter ces parcs éoliens au réseau déjà existant de RTE. À partir de là, elle sera connectée par la force des choses à l'ensemble des consommateurs qui bénéficient déjà de l'électricité. La première étape est de rassembler, d'agréger toute la production de chacune des éoliennes ; les éoliennes sont rassemblées par grappe et l'électricité va converger vers un poste électrique situé en mer ou au cœur du parc éolien, au plus près des parcs éoliens, c'est-à-dire à la même distance que les éoliennes. On va augmenter la tension de cette électricité ce qui permet de la transporter sur de plus grandes distances ; c'est l'objectif des transformateurs qui seront installés dans ce poste électrique en mer. Ensuite, on déroute 1, 2, 3 ou 4 câbles souterrains ; on a parlé des premières phases de 250 MW et pour ramener 250 MW à terre, nous avons besoin d'un câble sous-marin d'un diamètre à peu près égal à celui d'un ballon de football. Celui-ci ne sera pas posé au fond de la mer, mais vraiment enterré au fond de la mer – on emploie le terme « ensouiller » au fond de la mer – jusqu'au littoral. Lorsqu'on arrive sur le littoral, nous avons une zone d'atterrage, une jonction, c'est-à-dire que les câbles souterrains prennent le relais – c'est une technologie un peu différente, mais le principe est le même, les câbles sont enterrés –, et de là, on va jusqu'à un poste RTE existant qui permet de se connecter au réseau national et faire bénéficier à tout le monde de l'électricité.

Dernier point, en fonction de la longueur de l'ensemble, RTE va être amené à devoir mettre en place un « poste intermédiaire de compensation » qui permet de compenser des effets liés à ces câbles souterrains. En général, c'est à intégrer au niveau du littoral dans des zones déjà urbanisées pour qu'il s'intègre au mieux dans le tissu existant. C'est la seule partie émergée de ce dispositif avec la plateforme qui sera située [inaudible 0'45'10].

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet éolien flottant,
DREAL Occitanie

Maintenant, nous allons vous présenter les zones d'implantation possible du projet. À l'échelle de la façade, notamment dans l'Instance de concertation qu'est le Conseil maritime de façade, depuis fin 2017, un gros travail a été réalisé pour identifier, avec les différents acteurs de la mer et du monde maritime, les zones qui pourraient être propices au développement de l'éolien. Celles-ci ont été inscrites dans le Document stratégique de façade dans le cadre de la planification maritime de la mer Méditerranée.

Les 4 zones possibles pour l'implantation des éoliennes en mer sont numérotées A, B, C et D, et s'échelonnent sur le Golfe du Lion. Nous parlons de Saint-Cyprien sur l'extrême Sud et on remonte jusqu'au golf de Fos-sur-Mer. D'autre part, il y a des zones d'étude au raccordement qui concernent vraiment ces infrastructures pour se raccorder à des réseaux existants. Vous voyez des points représentant les postes électriques de RTE, en rouge les postes de 400 kV, en vert, les postes de 125 kV. Ces 4 zones représentent environ 3 300 km². L'objet du débat est deux parcs éoliens qui une fois réalisés, en surface approximative, ne représenteraient que 10 % de cette surface. Le débat public ne porte pas sur le fait d'implanter des éoliennes partout dans la zone A, B, C et D, mais de déterminer leur localisation préférentielle pour 10 % de cette surface.

Nous vous proposons de faire un focus sur la zone D, puisque nous sommes à Gruissan, à la fois sur la partie maritime et sur la partie terrestre.

La zone D représente une superficie deux fois chacune des autres macro-zones. Elle représente plus 1 300 km² alors que les zones A, B et C sont autour de 600-500 km² ; c'est donc une zone très large. Pour vous donner un ordre d'idée, on part, sur le littoral, de la commune de Leucate et on remonte jusqu'à la commune de Valras, c'est à peu près au milieu. La partie qui pourrait accueillir des parcs éoliens a des profondeurs de fond allant de 60 m à 120 m ; l'éolien flottant est cohérent à partir de 50 m donc nous sommes sur des zones pertinentes.

La distance à la côte la plus proche est de 18 km. Lors du travail de concertation, il a été défini de s'éloigner du rivage pour un certain nombre de raisons. Nous pensons aux impacts paysagers, mais également à l'usage très fort qui est fait de la zone côtière et aux enjeux environnementaux qui peuvent s'y développer.

Pour la partie maritime, le sud de partie B se situe dans le périmètre du parc naturel marin du Golfe du Lion et nous avons également une zone NATURA 2000 « conservation de l'habitat » qui concerne le banc [inaudible 0'48'21]. Je passe la parole à Jean-Philippe Bonnet pour la partie « raccordement ».

... **M. Jean-Philippe BONNET**, RTE

Pour le raccordement, vous avez la zone d'étude de recherche d'implantation des éoliennes ; ensuite, il faut le câble et que cela arrive jusqu'à la terre. Et vous avez la deuxième zone d'étude pour l'implantation des câbles sous-marins ; la recherche du tracé du corridor se fera une fois que seront connues les zones d'implantation des éoliennes. Évidemment, il faut tenir compte des usages, des activités humaines qui peuvent intervenir, des milieux naturels, etc., divers éléments qui permettent de rejoindre le littoral.

La question de l'identification du point d'atterrissage sur le littoral est également importante puisqu'il faut choisir un lieu. Tout cela est toujours sous-terrain et invisible, mais il y a une phase de travaux qui peut être impactante, donc c'est un point à regarder avec soin.

Sur la partie terrestre, cela peut illustrer ce que je disais tout à l'heure à savoir que notre objectif est de pouvoir connecter ces parcs éoliens flottants sur le réseau déjà préexistant de RTE. Vous voyez la représentation des infrastructures électriques qui existent : l'agglomération de Narbonne est desservie par du réseau à 225 kV, avec une ligne qui vient du Nord et deux qui partent vers le poste électrique de la Gaudière. Au Sud, il y a d'autres lignes électriques, évidemment, qui desservent plus finement le territoire, mais là, nous savons que sur [inaudible 0'50'04] et à défaut pour une future phase sur la Gaudière, nous avons la capacité d'accueillir sans problème la production. Voilà pour les principaux éléments sur les réseaux existants. Donc il faudra trouver le point d'atterrissage, les cheminements plutôt sous les voiries existantes dans le domaine public pour aller se connecter à l'un des postes qui excitent déjà.

... M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant, DREAL Occitanie

Un certain nombre d'enjeux nous intéressent ici, aussi bien sur la partie en mer que sur la partie à terre ; je n'y reviendrai pas. La commission a souhaité que nous fassions un focus sur la partie environnement ; nous pourrions éventuellement revenir sur les autres enjeux d'usages de la mer, notamment la pêche.

Concernant l'installation d'éoliennes en mer, on a une connaissance des impacts, des interactions potentielles entre un parc d'éoliennes et l'environnement. À gauche, vous voyez ce qui pourrait constituer des opportunités ; à droite, ce qui pourrait plutôt constituer des risques. Par ailleurs, nous avons un code couleur qui concerne la phase de construction – la partie rouge – et un code couleur qui concerne la phase d'exploitation, c'est-à-dire une fois que le parc est en service – la partie orange. On voit apparaître que pour la phase de construction, les impacts attendus, et qui devront être maîtrisés bien évidemment, peuvent concerner plutôt la partie sous-marine avec de la turbidité, l'eau qui peut se troubler du fait des travaux ; des remaniements du sol et de la remise en suspension des sédiments, notamment lorsqu'on va mettre en place les ancrages ou le câble qui sera enterré sur les fonds marins ; de la perte d'habitat et des bruits liés à l'implantation des travaux. Pour la phase d'exploitation, d'autres impacts apparaissent. Sur le fond marin, des habitats pourraient être impactés par l'abrasion des câbles ; des questions se posent sur les champs électromagnétiques des câbles, on n'a pas évolué par rapport aux câbles ; des changements d'habitat qui pourraient concerner certaines espèces sur la partie des risques. Sur la partie des opportunités, nous avons la possibilité d'avoir un effet récif, c'est-à-dire une colonisation des infrastructures en mer par les organismes marins, et puis éventuellement un effet récif, c'est-à-dire une colonisation par les organismes marins des infrastructures qui seraient mises en mer. Et éventuellement un effet réserve, mais nous pourrions revenir sur cette définition si d'aventure la zone n'était pas pêchée.

Sur la partie aérienne, les risques concernent principalement le transport maritime avec d'éventuels risques de collision des bateaux, mais ceux-ci sont très faibles. Sur les oiseaux ou les chiroptères, il existe des risques d'effet barrière, pour les espèces qui seraient dérangées par le parc et qui le contourneraient, et donc qui devraient faire vraiment un grand parcours. On peut avoir également une

perte d'habitats, c'est-à-dire que le parc pourrait être monté sur une zone fonctionnelle pour les oiseaux et effectivement les perturber. Enfin, pour les espèces d'oiseaux qui pourraient entrer dans le parc et qui seraient attirés par celui-ci, il y a d'éventuels risques de collision. Voilà rapidement les interactions avec l'environnement, et pour pouvoir aider à renouveler le débat public et permettre à chacun de se faire sa propre opinion, l'État et RTE ont organisé des études bibliographiques environnementales. Ces études bibliographiques s'appuient sur les données existantes que nous avons des enjeux en mer Méditerranée, à la fois sur la partie maritime et la partie terrestre, et nous avons souhaité aller au-delà, notamment pour la partie maritime, en faisant des « cartes de spatialisation des risques d'effet ».

Les objectifs de l'étude bibliographique sont d'identifier les principaux enjeux présents, sur la base de ce que nous connaissons, et par rapport à l'implantation des parcs éoliens, de déterminer les risques d'effet, c'est-à-dire le fait qu'un enjeu de l'environnement puisse être affecté par la réalisation du parc. En fonction de sa sensibilité, cet enjeu peut être totalement insensible à l'implantation d'un parc d'éoliennes, soit être très sensible et on comprend bien que dans un cas, le risque est très faible alors qu'à l'inverse, dans l'autre cas, le risque est très fort. Pour quatre compartiments de l'environnement, nous avons fait des cartes de risques d'effet où l'on retrouve – sans ordre préférentiel – le compartiment des mammifères marins, le compartiment de la vie faune, le compartiment des poissons, mollusques et crustacés, et enfin les habitats benthiques, c'est-à-dire les habitats qui sont au fond de la mer, aussi bien la faune que la flore. Cela nous a permis d'aboutir sur cette représentation des cartes de risques d'effet ; vous avez par exemple une carte de risques d'effet « oiseaux marins », pour toutes les espèces que l'on a à cartographier et toutes les saisons. Il y a des zooms plus précis dans les bibliographies, notamment en fonction des saisons. On retrouve les quatre macro-zones A, B, C et D, ainsi que les zones de raccordement qui concernent les infrastructures de RTE, et enfin des codes avec des câbles qui s'allument, et plus cela s'allume de manière foncée, plus le risque d'effet est fort, à l'inverse, plus c'est clair et plus le risque d'effet est faible. Je voulais vous montrer le travail qui avait été fait pour aider à identifier, dans le cadre du débat public, des zones de moindres effets. Ce même travail a été fait sur la partie pêche en termes d'usage des espaces que nous vous présenterons à l'occasion de nos échanges.

Quelles sont les attentes de l'État par rapport à ce débat public ? Nous sommes dans le cadre d'un débat public un peu particulier puisque depuis la loi 2018 pour un État au service d'une société de confiance, le débat public intervient à un moment où il reste de nombreux choix à faire. La décision n'est pas prise, on ne connaît pas les opérateurs industriels qui réaliseront le parc. On connaît le maître d'ouvrage qui est RTE et les puits sensibles que finalement on essaie de réaliser dans le cadre de ce projet. Auparavant, l'État lançait un appel d'offres, choisissait un opérateur industriel ; celui-ci définissait une localisation, un projet, et on faisait le débat public. Le public disait : cela ne sert à rien ; vous avez choisi l'opérateur, le projet est localisé et vous nous demandez de réagir maintenant. Là, on a une opportunité très intéressante puisque nous sommes très, très en amont de la décision et il y a vraiment beaucoup de choses à décider. Les trois points principaux pour l'État et RTE sont :

- de partager avec le public la connaissance des enjeux, de poser le diagnostic qui s'appuie sur un travail que nous avons fait, mais qui s'appuiera aussi sur votre expertise citoyenne ;
- de progresser vers l'identification des zones préférentielles ; notre attente est que le public nous aide à identifier au moins trois zones préférentielles pour se laisser une marge de manœuvre dont au moins une en région Occitanie et au moins une en région Provence-Alpes-Côte d'Azur – trois zones pour n'en choisir que deux puisque l'on a compris que l'objectif était de réaliser deux parcs ;

d'assurer la bonne intégration des parcs dans leur réalisation, notamment que le public puisse contribuer au contenu du cahier des charges parce que, comme je vous l'ai dit précédemment, les opérateurs industriels seront choisis après un appel d'offres. Un cahier des charges doit être bâti – il ne l'est pas aujourd'hui – à l'intérieur duquel on peut donner des préconisations qui s'appliqueront forcément aux opérateurs retenus comme lauréats des appels d'offres.

Le calendrier prévisionnel du projet, s'il se réalisait, se déroulerait sur la période qui nous intéresse avec le débat public ; la commission rendra un rapport ; la ministre de la Transition écologique, en association avec la ministre de la Mer, prendra sa décision, soit de poursuivre le projet, soit de l'arrêter. Si elle le poursuit, elle dira la manière dont elle prend en compte les arguments qui ont pu être portés à sa connaissance à l'occasion du débat public, et elle arrêtera une zone de procédure de mise en concurrence qui sera la zone dans laquelle l'appel d'offres sera lancé. La Commission nationale du débat public désignera un garant pour la concertation du post débat public qui est une concertation obligatoire, c'est-à-dire que le public sera associé jusqu'au stade du suivi de l'enquête publique pour être informé et participer à l'avis du projet.

Si le projet se poursuit, il y a deux lignes de temporalité : les premiers parcs de 250 MW dont je parlais précédemment et les parcs de 500 MW qui sont des extensions en décalage de phase, environ deux ans a minima, peut-être plus. Aujourd'hui, ce n'est pas défini. Pour les premiers parcs, il faut garder à l'esprit que nous sommes en 2021, l'objectif est une mise en service en 2028-2029 et une construction attendue à l'horizon 2027.

... M. Arthur LAUNEAU, Animateur, membre de la CPDP

Merci beaucoup pour ces éléments de présentation. Juste avant de passer au temps d'échange, je voudrais rappeler que tous les éléments qui viennent de vous être présentés par les responsables du projet ont, à ce stade, valeur d'information, mais n'ont en aucun cas valeur de contrainte. Vous avez la possibilité de questionner, de soutenir ou de remettre en cause l'ensemble des éléments qui vous ont été présentés et nous vous garantissons que votre parole pourra être libre dans le cadre de ce débat. Pour ouvrir ce temps d'échanges, je voudrais poursuivre sur ces questions environnementales puisque j'ai compris de nos premiers échanges que c'était des sujets sur lesquels pas mal d'interrogations étaient remontées. Je vous propose d'ouvrir la discussion sur ce sujet-là.

Souhaitez-vous, à ce stade, prendre la parole pour poser une question aux responsables du projet ? Je vous propose aussi de débattre entre vous, de réagir sur les interventions.

... M. Pierre DUPUY, Participant

Une éolienne a une puissance ; or là, vous ne parlez pas de la puissance, vous parlez d'un parc de 250 MW. Si vous mettez des éoliennes de 10 MW, on en mettra 25 ; si elles sont à 5 MW, on en mettra 50. Pour parler d'impact environnemental, il me paraît intéressant de le savoir. Je veux bien qu'au stade de ce projet on soit peut-être..., mais on a tout de même dû faire des études pour dire : aujourd'hui, on part sur telle puissance d'éolienne et on en mettra tant. C'est important, pour un parc de 250 MW, on passe de 25 à 50 très facilement.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Animateur, membre de la CPDP

Merci beaucoup pour votre question, Monsieur.

... **M^{me} Maryse ARDITI**, Présidente de FNE Languedoc-Roussillon

Nous avons un vrai regret qui est le calendrier. Dans ce projet, il y a aujourd'hui trois projets pilotes de trois éoliennes chacun, qui ont été décidés en 2015 ; nous sommes en 2021, peut-être seront-ils finalement faits en 2021 ou 2022. Or, énormément d'études ont été prévues pour connaître l'impact des éoliennes. On fait trois projets pilotes, on regarde ; on a regardé et on sait, selon ce que l'on va en apprendre, les choses qu'il faudra faire ou ne pas faire. Nous sommes vraiment désolés d'avoir ce débat maintenant avant d'avoir eu tous les résultats de deux à trois ans de travail sur les éoliennes pilotes. Encore une fois, c'était une bonne idée de faire l'expérimentation avant, de prendre toutes les mesures, de regarder et finalement on a vu que côté commercial, il ne faudra vraiment pas faire cela ; c'est une erreur. Nos éoliennes commerciales sont distribuées à des gens avant d'avoir ces résultats. C'est vraiment dommage.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Animateur, membre de la CPDP

Merci beaucoup, Madame, pour votre intervention. Je vous propose, Messieurs, de répondre à ces premières interrogations, d'une part sur la puissance, d'autre part sur ce calendrier des fermes pilotes.

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet éolien flottant, DREAL Occitanie

Pour répondre à la question sur la puissance unitaire des éoliennes, tout à l'heure, j'ai parlé d'un nombre d'éoliennes par parc. Les photomontages que vous pourrez voir donnent un aperçu, même si ce sont des parcs fictifs, de l'impact visuel que ces parcs pourraient avoir sur le paysage. Nous sommes partis sur des éoliennes d'une puissance unitaire de 13 MW pour les premiers parcs qui seraient mis en service en 2029, et nous avons fait l'hypothèse d'éoliennes de 15 MW pour leurs extensions de 500 MW qui seraient réalisées au moins deux années plus tard. Bien évidemment, comme vous l'avez rappelé, les évolutions technologiques sont très rapides et si des éoliennes plus puissantes étaient disponibles lors de la réalisation des travaux, il y aurait moins d'éoliennes. À ce stade, les hypothèses que nous avons faites sont réalistes. Aujourd'hui, une éolienne de 13 MW est actuellement testée dans le port de Rotterdam ; nous sommes en 2021 et nous sommes sur une perspective de 2028-2029 donc ce sera sans doute en deçà des chiffres que j'ai annoncés tout à l'heure c'est-à-dire vingt éoliennes pour les parcs de 250 MW et trente éoliennes pour les parcs de 500 MW.

Deuxième question sur les retours d'expérience. J'entends votre préoccupation et nous avons exactement la même. Pour aller sur le calendrier des fermes pilotes, je partage tout à fait vos informations, en tout cas sur le lancement de ces projets ; ils ont été lancés par un appel à projets de l'ADEME en 2015 et les lauréats ont été désignés en 2016. Aujourd'hui, la mise en service attendue de ces projets ne sera malheureusement pas en 2021, sans doute pas en 2022, mais plutôt en 2023. En quoi ces calendriers des fermes pilotes sont-ils compatibles avec le calendrier du commercial ? Ces

fermes commerciales, si le projet est réalisé, seront construites au plus tôt en 2027 donc si on a des fermes pilotes en 2023, le retour d'expérience de deux à trois années que vous attendiez – nous avons un peu plus d'ambition puisque nous pensions à trois ou quatre ans – est possible. Par conséquent, il n'y a pas d'incompatibilité finalement entre le projet d'étude qui avance des fermes pilotes qui avancent et le projet du commercial ; celui-ci est sur un temps long. Aujourd'hui, la France veut se positionner sur cette filière de l'éolien flottant qui est née au niveau mondial. Nous avons rappelé que la Norvège a des ambitions, l'Écosse également, et d'autres pays comme les États-Unis ou la Chine, mais nous, nous avons une valeur ajoutée très importante avec des entreprises, notamment dans le champ de l'ingénierie qui sont en capacité d'intervenir sur ces sujets. Donc l'idée est bien d'avancer en parallèle et non en séquentiel. Nous aurions pu avoir une stratégie qui aurait été de faire des fermes pilotes et de ne rien décider au niveau du commercial tant que l'on n'a pas les résultats. Ce que la ministre a décidé, si la décision était prise, n'est pas de mettre en service l'éolienne demain matin, mais de poursuivre le projet, de lancer un appel d'offres pour désigner un opérateur. Ensuite, vient le temps de la conception, des retours d'expérience qui alimentent au fil de l'eau le que l'on appellerait « commercial » – que je dirais plutôt « industriel » – avant que les autorisations soient déposées et que la construction ne démarre.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Animateur, membre de la CPDP

Merci, Monsieur Autric pour ces éléments de réponse. Avant de passer à la prochaine intervention, est-ce que ces éléments de réponse répondent à vos interrogations, Madame ?

... **M^{me} Maryse ARDITI**, Présidente de FNE Languedoc-Roussillon

Oui.

... **M. Jean-Marie LAVOUÉ**, Conseiller municipal

Je suis conseiller municipal ayant une petite formation universitaire dans le domaine de l'écologie. On parle d'études d'impact bien définies, mais il me semble que ce n'est que de la prospective puisqu'il n'y a pas d'implantations d'éoliennes. Comment peut-on exprimer clairement l'impact qu'auront les éoliennes quand elles n'y sont pas ?

Tout à l'heure, on parlait de l'éolienne flottante en expérimentation au Croisic ; je pense que l'on n'est pas dans le même système hydraulique entre la côte atlantique et la côte méditerranéenne, en particulier. Je pense que la taille de l'éolienne expérimentale n'a pas grand-chose à voir avec celles qui sont plus ou moins prévues ici, donc je pense que l'on fait de l'extrapolation un peu facile.

Je pense que les études sur l'impact des ancrages sur le sol, sur le substrat, vont être beaucoup plus importantes que ce qui veut bien être dit. On nous a parlé d'éoliennes – ce n'était peut-être qu'un projet – qui faisaient 175 m en haut des pales, de cubes de béton, des courants de carré [inaudible 1'08'11] de 50 m de côté, et là, je pense qu'au niveau de l'environnement, il y a beaucoup de choses. Il est certain que le rabotage du fond des côtes est quelque chose d'important.

On ne connaît pas le milieu de la mer au large des océans. Les fonds océaniques ont été moins explorés que la surface de la lune ; c'est tout de même important. On a beaucoup progressé ces derniers

temps, cela a beaucoup évolué ces quarante dernières années, mais il y a encore tellement de choses à découvrir ! Il me semble que là, on avance un peu trop vite ; on parle de choses... c'est peut-être le but du débat, mais débattre de choses dont on n'est pas certains me paraît tout de même étonnant. Sans parler du coût investi envisagé.

Je ne parle pas des déperditions ; on parle de 250 MW, mais est-ce que c'est ce qui est produit ou récupéré sur le réseau ? Lorsque l'électricité va se promener dans les câbles sous-marins, quel que soit le matériau utilisé pour les câbles, je pense qu'il y a de la perte ; elle déborde des matériaux utilisés pour les câbles. Là aussi, beaucoup de choses ne sont pas très claires et exposées.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Animateur, membre de la CPDP

Merci beaucoup pour votre contribution, Monsieur. Je propose de noter votre interrogation sur l'électricité produite pour l'aborder à un autre moment de la discussion afin de développer ce thème de l'environnement.

... **M. Christian SANDRON**, Participant

Pour compléter un peu ce que disait Jean-Marie, les éoliennes du parc expérimental étaient prévues au départ avec des socles en béton. Cela a été modifié parce que la puissance des turbines est passée de 6 MW à 10 MW et la hauteur a augmenté en conséquence. Vous parlez maintenant de 13 MW, voire 15 MW ; cela va-t-il encore faire augmenter la taille des éoliennes ?

Ensuite, les problèmes de déperdition qui avaient été évoqués dans le projet initial font que les éoliennes étaient prévues à 16 km. Puisque maintenant vous récupérez l'électricité au pied des éoliennes, est-ce que vous voulez rapprocher les éoliennes le plus possible de la terre, ou est-ce que l'on peut encore les éloigner de façon à ce qu'elles soient moins visibles et que cela pose moins de problèmes ? Les oiseaux normalement – je vois qu'il y a des problèmes – ne volent pas à 16 km, il n'y aurait que les chauves-souris qui iraient à cette distance. Ce sont des petits problèmes de ce type qui sont modifiés. Est-ce que les pêcheurs vont beaucoup plus loin ; est-ce qu'on peut décaler le parc ?

... **M. Arthur LAUNEAU**, Animateur, membre de la CPDP

Merci beaucoup, Monsieur, pour vos questions. Messieurs les responsables du projet, je vous propose d'y répondre dès à présent.

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet éolien flottant, DREAL Occitanie

J'ai entendu le terme « étude d'impact ». Je rappelle que l'étude d'impact s'inscrit dans un processus que l'on appelle « évaluation environnementale » et on fait l'étude d'impact d'un projet. Celle-ci nécessite que les caractéristiques du projet soient connues ; aujourd'hui, nous ne sommes pas du tout au stade de cette étude d'impact, nous sommes au stade du débat public où on fait l'étude bibliographique. De par la loi, si le projet se poursuit, il faudra faire un état initial, non pas sur les 3 300 km² des zones A, B, C et D, mais sur les zones retenues pour les procédures de mise en concurrence qui seront plus

petites. C'est état initial ne sera pas réalisé par l'opérateur industriel, mais par l'État avec RTE qui fera des mesures in situ pour qualifier l'état initial de l'environnement. Une fois que cet état initial sera réalisé, il sera fourni aux développeurs pour le parc éolien et à RTE pour la partie qui le concerne afin de pouvoir argumenter leur démarche de conception. La démarche de conception va dans le sens de la prise en compte de l'environnement et des usages ; cette « éco-conception » permettra aux porteurs de projet de déposer une étude d'impact. L'étude d'impact dont nous parlons n'est pas pour aujourd'hui, mais pour 2025-2026, et elle sera alimentée par les retours d'expérience des fermes pilotes que l'on évoquait précédemment.

Pour le démonstrateur au large du Croisic, vous avez tout à fait tout à fait raison, c'est la seule éolienne que nous ayons en France aujourd'hui, mais elle est de petite taille – elle est de 2 MW et on parlait tout à l'heure de 13 MW. C'est une éolienne flottante ; elle est raccordée au réseau électrique depuis octobre 2018. Dans le dossier, nous avons donné un certain nombre d'indications sur le retour d'expérience que cette éolienne flottante a pu nous apporter, même si elle est de taille différente. Un certain nombre d'éléments sont tout à fait intéressants et vous pourrez les découvrir dans le document d'information que nous avons mis sur le site de la commission.

Concernant les études d'ancrage, il existe différentes technologies d'ancrage comme il existe différentes technologies de flotteurs. Aujourd'hui, nous n'avons pas défini ces technologies ; aujourd'hui, nous sommes sur un projet dont les caractéristiques doivent être établies. Donc au niveau des systèmes d'ancrage, vous trouverez dans notre dossier les différentes technologies qui existent – les ancres gravitaires, les ancres à succion –, nous les présentons rapidement, mais nous ne connaissons pas la solution qui va être retenue. Par contre, dans le cadre du débat, nous pensons que cela peut être un échange donc il faudrait qu'il puisse avoir lieu sur les avantages et les inconvénients de ces technologies. Il y a des avantages économiques, pour l'environnement ; à mon avis, c'est un sujet tout à fait intéressant.

Effectivement, nous ne connaissons pas le milieu marin ; je pense que c'est un constat ; quelqu'un l'a rappelé tout à l'heure pour avoir participé au Grenelle de la Mer. Personnellement, je considère que ces trois fermes pilotes sont déjà une opportunité très intéressante puisque cela a permis de qualifier l'état initial de l'environnement sur les implantations des fermes pilotes. D'autre part, finalement, le projet que nous envisageons ici permettra d'acquérir de la connaissance, notamment à travers l'état initial dont nous avons parlé tout à l'heure. Enfin, sur cet aspect-là, je préciserais que cette étude d'impact que j'ai évoquée permettra, non pas d'obtenir des autorisations administratives délivrées par les services de l'État. Donc si le projet est autorisé, c'est que l'on aura considéré que les impacts du projet sur l'environnement sont acceptables et que l'on ne remet pas en cause un certain nombre d'objectifs de conservation d'une espèce.

La taille des éoliennes est un sujet directement lié à l'environnement, mais cela peut avoir un impact. Les éoliennes de 13 MW sont des objets qui, au-dessus de la ligne d'eau, peuvent atteindre 260 m en bout de pale. Les éoliennes flottantes des fermes pilotes sont d'un peu moins de 190 m, donc ce sont effectivement des objets importants. Plus l'éolienne va être de taille importante, plus le flotteur devra être dimensionné pour pouvoir accueillir cette dichotomie couple flotteur/turbine.

Enfin, je répondrais à la question de l'éloignement des côtes. C'est une préoccupation qui était au cœur des discussions au sein du Conseil maritime de façade. C'est pour cette raison que je vous ai présenté

la zone B en disant que la limite la plus proche était à 18 km des côtes, mais j'ai oublié de dire que la limite la plus éloignée était à 60 km. Dans tout ce travail qui va être fait avec le public, c'est bien de déterminer, en fonction des enjeux environnementaux, des enjeux d'usages de la mer, quelles sont les zones qui seraient les plus intéressantes pour avoir un moindre impact.

... M. Jean-Philippe BONNET, RTE

Je vais peut-être rester sur ce sujet parce que je pense qu'il y a une question relative au raccordement et si celui-ci pouvait être un facteur limitant en termes d'éloignement des côtes. Je vous rassure là-dessus, ce n'est pas le cas. Peut-être que lors des premiers projets, il y a une dizaine d'années, on n'était pas très sûrs de pouvoir aller à 25 km ou 30 km parce qu'il y a des champs électromagnétiques que l'on avait encore du mal à maîtriser. Aujourd'hui, nous avons l'expérience suffisante donc nous savons raccorder les postes et les parcs éoliens flottants, quelle que soit la localisation dans les macro-zones d'étude. Le poste de compensation, qui est un élément de compensation de l'énergie réactive, peut être un facteur limitant en termes de distance.

Concernant la perte électrique, on passe en 225 kV justement pour réduire l'intensité dans les câbles, réduire les pertes. L'ordre de grandeur des pertes en zone transport est de 2 % de ce qui est transporté donc on est vraiment sur des niveaux bas.

Sur l'impact des câbles, nous identifions des impacts potentiels en phase de travaux parce qu'il faut qu'un navire déroule le câble sur toute la longueur. Pour l'ensoleiller, il va injecter de l'eau sous pression pour soulever le sable, déposer le câble et ensuite le sable se repose par-dessus. Il y a effectivement de la turbidité, du bruit qui peut localement perturber l'halieutique. Pendant l'exploitation, nous voyons très, très peu d'impacts, sachant qu'on a déjà des câbles sous-marins électriques dans plusieurs mers du monde et sur le contour Méditerranée, il y a des câbles entre l'Italie et la Corse, entre la Corse et Sardaigne. Par conséquent, nous avons des éléments déjà concrets à faire valoir.

... M. Arthur LAUNEAU, Animateur, membre de la CPDP

Je vous remercie pour ces éléments de réponse et vous propose de passer dans quelques instants à un autre thème de ces échanges, mais il y a peut-être d'autres réactions sur ce sujet de l'environnement.

... M. Emmanuel NADAL, Participant, habitant de Narbonne

Vous avez dit qu'il y avait quatre zones d'étude donc il y aura un raccordement en PACA et un raccordement en Occitanie. En PACA, il est déjà trouvé, c'est la zone D, et en Occitanie, il en reste trois : A, B et C. Sur ces zones, on va avoir des fermes pilotes sur A et B. Pourquoi aller chercher la zone C ? Nous allons donc juste avoir besoin de choisir entre la zone A et la zone B. Est-ce que c'est correct ?
M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant, DREAL Occitanie

Je vais simplement vous donner une précision administrative concernant les zones qui pourraient être affectées à la région PACA si cela fait un peu débat. En première approche, vous avez dit que pour la région PACA, la seule zone concernée était la zone D, néanmoins – c'est un peu subtil – la zone C, son extrémité en haut à droite touche la ligne du Domaine public maritime à 12 miles en mer, et à

partir de là, les communes pouvant être concernées font partie de la région PACA. Par conséquent, la zone C peut être aussi considérée comme une zone qui pourrait échoir à la région PACA. Pour le reste, je n'ai pas de précisions supplémentaires à donner si ce n'est rappeler que nous voulons réaliser deux parcs, mais nous demandons à ce débat de nous donner trois zones préférentielles.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Animateur, membre de la CPDP

Pour ces éléments, je voudrais préciser, en tant que membre de l'équipe du débat qu'il faut bien distinguer ce qui relève des attentes de l'État sur ce débat public qui cherche à avoir un certain nombre d'éléments. Ces attentes sont légitimes, mais le champ du débat public est beaucoup plus large, et vous n'êtes pas obligés de répondre à cette demande de localiser 1, 2, 3 ou 4 zones d'éoliennes, vous êtes libres d'agir ou pas dans ce cadre-là et de le remettre en question.

... **M. Bernard PEREZ**, Président du Comité régional des pêches Occitanie

Personnellement, je n'ai pas une question, mais un souhait de la profession. Aujourd'hui, nous sommes dans une réunion publique où tout le monde peut s'exprimer.

Depuis 2015 et 2016, les fermes pilotes ont été choisies, la profession travaille sur d'éventuelles fermes commerciales, nous avons fait des études d'impact, et nous avons défini des zones fortes, moyennes et faibles. Pour que le public soit éclairé sur tout ce que l'on propose par rapport à la profession, il serait bien que vous les montriez au public et que vous les expliquiez ; ce sont trois carrés bleus que nous avons déjà démontrés. Je pense que pour que tout le monde ait tout l'éclairage nécessaire et tout ce que pense la profession, le public devrait être au courant. Je pense que c'est un oubli, mais vous devriez le faire systématiquement dans vos réunions.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Animateur, membre de la CPDP

Merci, Monsieur, pour votre contribution. Je me permets de vous répondre tout de suite puisque c'est un point qui concerne le débat public.

La présentation à laquelle vous assistez est celle des responsables du projet, l'État et RTE. Cette présentation n'engage pas l'équipe du débat public que nous sommes. Nous aurons l'occasion, au cours de ce débat public qui se poursuit jusqu'au 31 octobre 2021 d'approfondir certains sujets, notamment cette question de l'éventuelle cohabitation des usages si ce projet voyait le jour. Nous aurons l'occasion de parler plus en détail de cet apport que vous pouvez amener avec la profession sur la localisation des zones de pêches et tous ces enjeux-là. Bien évidemment, ces enjeux-là ont toute leur place dans le débat public, Monsieur, et nous aurons l'occasion de les traiter largement avant le 31 octobre 2021.

... **M. Bernard PEREZ**, Président du Comité régional des pêches Occitanie

Je pense que vous avez entièrement raison, mais le plateau continental fait 15 000 km² et aujourd'hui, la pêche a des zones restreintes où on n'a pas le droit de pêcher sur 7 000 km². Ce sont des explications que l'on doit fournir au public, aux citoyens, pour qu'ils aient le plus grand éclairage possible. C'est simplement pour cette raison, pour qu'ils se fassent leur opinion par rapport aux données que la

profession possède aujourd'hui. Nous avons des contraintes européennes, des zones où nous ne pouvons pas pêcher et il faut que tout le monde soit au courant. C'est juste ça et c'est important ! De cette façon, chacun pourra se faire sa propre opinion.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Animateur, membre de la CPDP

Merci beaucoup d'avoir apporté ces éléments, Monsieur.

Avant de donner la parole à Monsieur le Maire, je voudrais préciser que l'information qui est mise à disposition aujourd'hui dans cette réunion ne constitue pas l'ensemble de l'information disponible à ce stade. Sur notre site Internet eos.debatpublic.fr – vous retrouverez l'adresse sur le fascicule du débat public –, nous avons toute une série d'autres informations sur d'autres sujets, d'autres thèmes qui vous permettront d'approfondir, notamment des informations sur la pêche. Comme je vous l'ai dit, ce sont des informations sur lesquelles nous reviendrons lors d'événements dédiés sur le débat public.

... **M. Didier CODORNIU**, Maire de Gruissan

Sur la macro-zone C, dans le cadre de la concertation depuis quelques années et dans le cadre des échanges et du Parlement de la Mer et du Conseil de façade, et aussi pour aller à la rencontre des élus locaux – je pense au Maire du Cap d'Agde et d'autres élus du Grau-du-Roi –, cette zone avait été écartée. Nous avons écrit – j'aime bien que les choses soient dites et que l'on soit très transparents – à cette époque-là à la ministre de l'Environnement, Ségolène Royal, pour lui dire que cette macro-zone C, le Parlement de la Mer était défavorable par rapport à une grosse activité pêche.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Animateur, membre de la CPDP

Merci beaucoup, Monsieur le Maire pour ces remarques. Je propose aux responsables du projet de réagir sur ces différents points puisque l'État est directement impliqué dans ces échanges.

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet éolien flottant,
DREAL Occitanie

Pour rebondir sur l'intervention de Monsieur Perez dans un premier temps, je voulais préciser que dans le dossier porté à la connaissance du public – pas ce soir, il aurait été difficile de le faire en quinze minutes alors que nous avons à peu près 500 pages d'informations et pour la pêche c'est très important – que le travail que vous avez rappelé a été fait par la Commission spécialisée éolien. Cette Commission réunit un certain nombre d'acteurs de la mer, dont les pêcheurs, mais pas uniquement, et un travail important a été fait en 2020 pour, au sein des macro-zones, porter à la connaissance du public la vision des différents acteurs de la mer. Différentes cartes ont été mises sur le dite du débat public, notamment en annexe à la fiche 9.8, dans lesquelles on va retrouver à la fois les cartes produites par le Comité régional de pêche Occitanie, mais également des cartes produites par la filière de l'éolien, d'autres par le monde du transport maritime. Celles-ci nous permettent à ces acteurs-là de clarifier les enjeux de ces macro-zones. Tout à l'heure, nous avons vu des cartes « environnement » que nous avons réalisées, mais celles-ci sont vraiment sur le dire de ces acteurs-là. Nous ne portons

pas ces zones comme zones préférentielles, c'est le travail qui a été fait au sein de la Commission spécialisée de l'éolien flottant, mais effectivement, il est important que le public en ait connaissance dans la mesure où il s'agit d'un gros travail. Les services de l'État s'étaient engagés à le faire connaître et c'est pour cette raison que nous les avons mises en ligne sur le site du débat public.

Pour répondre à Monsieur Codorniou, effectivement, les préfets coordonnateurs de façade, le préfet maritime et le préfet de la région PACA ont souhaité que ces zones, notamment la macro-zone C, soient portées au débat comme une zone propice pour l'accueil des éoliennes. Ensuite, nous verrons ce qu'il en sera à l'issue de cette réflexion collective.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Animateur, membre de la CPDP

Avant de vous redonner la parole, Mesdames et Messieurs, je vois qu'une question qui a été posée préalablement à cet échange sur le choix de faire une planification à dix ans. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous éclairer sur ce point ?

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet éolien flottant, DREAL Occitanie

Aujourd'hui, le Document stratégique de façade dans sa stratégie maritime a identifié un certain nombre de zones propices à l'éolien ; ce sont celles que nous vous présentons ici, les macro-zones A, B, C et D. Pour donner de la visibilité au sein de la PPE, deux parcs sont envisagés avec une réalisation en deux phases qui s'inscriront dans ces macro-zones-là. Ensuite, il y a effectivement une demande qui peut être exprimée – ce débat est l'occasion de le faire – d'une vision prospective plus lointaine sur le développement de l'éolien en mer. Sur ces aspects-là, ce sera plutôt la ministre de la Mer qui sera compétente sur la planification maritime, donc je n'ai pas, aujourd'hui, mandat pour vous donner plus de précisions.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Animateur, membre de la CPDP

À ce stade de la réunion, j'aimerais avoir une attention particulière pour les personnes qui ne se sont peut-être pas encore exprimées ou n'ont pas encore posé de question. Y a-t-il des points que vous souhaiteriez voir abordés à ce stade, des choses que vous n'auriez pas entendues ou sur lesquelles vous souhaiteriez avoir des clarifications ?

... **M. Jean-Baptiste GAUBERT**, Pêcheur et conseiller municipal

Ma question portera bien sûr sur la pêche. Est-ce qu'il y a eu des avancées sur la possibilité de travailler, que les pêcheurs puissent continuer d'aller dans l'enceinte ? Quels types de métiers pourraient ? Bien évidemment, la plus impactée est la flotte chalutière ; pourront-ils continuer ? Est-ce que les gens qui pêchent au thon ou les carrelets ou tous les métiers qui travaillent les soles au large pourront continuer à travailler au sein des enceintes ? Je voulais savoir s'il y avait eu des avancées – je sais qu'on en discute beaucoup –, si les pêcheurs pourront continuer à exploiter ces zones, tout en sachant,

bien évidemment, je le rappelle, ce sont eux les principaux utilisateurs et les usagers historiques de ces zones-là.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Animateur, membre de la CPDP

Merci beaucoup, Monsieur, pour votre contribution. Quelqu'une ou quelqu'un souhaite-t-il réagir sur cette question de Monsieur avant de donner la parole aux responsables du projet ? Amener peut-être un complément ou abonder ou au contraire apporter un élément contradictoire ?

[Réponse négative]

Par conséquent, je donne la parole aux responsables du projet.

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet éolien flottant, DREAL Occitanie

Merci. Il faut avoir en tête que la France a pour objectif de favoriser autant que possible la compatibilité des usages en mer ; l'idée est de pouvoir avoir une cohabitation des usages. Le préfet maritime – le gendarme de la mer d'une certaine manière – va réglementer l'activité dans les parcs. Il ne le fait pas seul, des Commissions éthiques locales sont organisées, une grande Commission d'éthique pourra également l'être et celles-ci permettront d'être un outil d'aide à la décision pour le préfet maritime. Le Préfet maritime, lorsqu'il va réglementer la navigation dans les parcs, il va avoir deux objectifs : le premier est d'assurer la sécurité de la navigation, des biens et des personnes ; le second est de faire en sorte que les usages compatibles avec la navigation dans les parcs puissent continuer à exister.

Aujourd'hui, il est vrai que nos fermes pilotes dont nous avons parlé précédemment ont trois éoliennes ; ce ne sont pas des parcs d'une vingtaine ou d'une cinquantaine d'éoliennes à terme donc le retour d'expérience n'est sans doute pas comparable. Dans les discussions que nous avons eues en amont du débat public avec la préfecture maritime, on nous a indiqué que tout serait décidé au cas par cas. Cela dépendra des technologies qui vont être employées pour les éoliennes, notamment pour les systèmes d'ancrage. Dans les trois fermes pilotes en Méditerranée, différents systèmes d'ancrage sont testés n'ayant pas les mêmes contraintes, en termes d'emprises par exemple. Cela dépendra également de la physiologie du parc ; si on parle d'un parc de vingt éoliennes, comment sont-elles implantées ? De la manière dont elles seront implantées, des usages peuvent être autorisés et d'autres non. Pour répondre plus concrètement à votre question, à ce stade des réflexions, sachant que rien n'est décidé, la pratique des arts dormants paraît somme toute compatible avec des projets de parcs d'éoliennes flottantes.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Animateur, membre de la CPDP

Excusez-moi, pouvez-vous expliquer ce qu'est un « art dormant » ?

M. Frédéric AUTRIC, Directeur de projet éolien flottant, DREAL Occitanie

Dans les arts de la pêche, on distingue deux types arts : les arts dormants et les arts traînants. Dans les arts traînants, on va traquer un chalut, par exemple, pour récupérer la ressource que l'on peut pêcher, on va traîner quelque chose. Dans les arts dormants, on va plutôt retrouver des casiers, des fileyeurs ; on qualifie parfois la palangre d'art dormant. Concrètement, les arts traînants, notamment les chaluts, paraissent plus problématiques dans les parcs d'éoliennes flottantes.

Le système d'ancrage n'est pas forcément une emprise, mais au-delà du système d'ancrage se pose la question du câble électrique qui est dynamique et fait des vagues. Il est obligé de faire des vagues parce qu'il doit absolument pouvoir se déformer verticalement et horizontalement – il y a un jargon anglais qui est « lazy wave » – c'est un peu comme des vagues, et il se situe entre deux eaux. Il part du flotteur, il descend en forme de vague jusqu'au fond de la mer ; là, il est ensouillé puisqu'il va remonter, toujours en forme de vagues, pour aller sur l'éolienne suivante, et ainsi de suite. Et là, on a des risques de croche évidents avec les arts traînants. À ce stade, nous n'avons pas de doctrine qui a été définie ; on a planté ce parc industriel flottant au niveau de la façade maritime, mais nous sentons que ce sera compliqué pour la pêche.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Animateur, membre de la CPDP

Est-ce que cela répond à votre interrogation, Monsieur ?

[Réponse affirmative]

Y a-t-il d'autres points sur cette question de la pêche ou des questions sur les usages ?

... **M. Sébastien GAUBERT**, Pêcheur et second à la prud'homie des pêcheurs de Gruissan

Au regard de la réponse qui vient d'être apportée et des schémas que nous avons vus avec les impacts, force est de constater qu'il y a 90 % de risque d'impacts négatifs sur la pêche. Comme points positifs, à part le fait que cela va faire récif, c'est tout ce que nous avons.

D'après la réponse que vient d'apporter Monsieur, le câble dynamique entre deux éoliennes ne sera pas ensouillé, donc finalement, on constate que la pêche risque d'être difficile à l'intérieur. J'espère que les pouvoirs publics vont bien prendre en compte le problème, notamment des chalutiers, et je parle en toute objectivité parce que je n'en suis pas un ; je parle aussi pour mes collègues. On imagine que ce parc va faire l'objet d'une réglementation de navigation, voire une interdiction, à cause de ces câbles ; c'est possible.

Compte tenu de ce que Monsieur Perez a dit par rapport au Plan de gestion sur les chalutiers, la zone dans laquelle ils n'ont pas le droit de travailler dans les 3 000 miles nautiques, plus cela, risque au contraire d'aggraver la pression de la pêche sur la zone côtière. Je pense qu'à l'avenir, il risque d'y avoir moins de chalutiers qui vont se reporter sur les petits métiers. Déjà qu'il y a tout de même une forte pression sur la zone côtière, j'ai bien peur qu'avec ce parc éolien, ce soit encore pire.

... **M. Philippe GOUVERNEUR**, Participant

C'est juste une interrogation, notamment pour les professionnels de la pêche. Est-ce que c'est le moment de parler des cahiers d'acteurs ? Je pense qu'il y aura plusieurs cahiers d'acteurs des professionnels de la pêche en fonction de leurs spécificités. Sur le site, j'ai vu la documentation abondante, c'est une bibliographie ; il y a des cartographies que je n'ai pas regardées en détail, mais je pense qu'il y a vraiment un lieu d'expression d'une profession – c'est le cas des acteurs – ou alors je me trompe ; expliquez-moi.

... **M. Arthur LAUNEAU**, Animateur, membre de la CPDP

Avant de donner la parole aux responsables du projet, je me permets de répondre sur cette question du cahier d'acteur. L'équipe du débat a fait le choix de ne pas mettre en ligne tout de suite de canevas de cahiers d'acteurs sur le site Internet, non pas parce que nous souhaitons brider les expressions, mais simplement parce que nous souhaitons véritablement qu'il y ait un débat. Or, il est arrivé sur certains débats publics que le fait d'ouvrir les cahiers d'acteurs dès le début du débat avait tendance à figer certaines positions et ne pas permettre la confrontation d'arguments.

Bien évidemment, vous aurez la possibilité sur ce débat EOS de vous exprimer par un cahier d'acteur ; toute personne qui est organisée ou qui a une structure, une association ou même un collectif, peut s'exprimer dans un cahier d'acteur. Toutefois, nous offrirons cette modalité du débat public dans un second temps, probablement dans quelques semaines. J'espère que cela répond à votre question, Monsieur.

Je donne la parole aux responsables du projet pour les questions sur le risque d'impacts et les zones d'interdiction de pêche.

... **M. Jean-Philippe BONNET**, RTE

Je vais répondre à votre question, mais pour le reste du public, peut-être moins aguerri que vous, le câble RTE qui part du poste électrique en mer et qui va vers la terre sera ensouillé. Aujourd'hui, pour les fermes pilotes, nous sommes en mesure de garantir qu'il n'y aura aucune restriction de pêche au-dessus de ces câbles ; nous serons capables de les ensouiller suffisamment profondément sur tout le tracé pour qu'il n'y ait aucune restriction de pêche. Notre objectif est que ce soit la même chose pour les fermes commerciales. Lorsque nous aurons fait les études précises, nous serons en mesure de le garantir et c'est bien l'objectif. L'enjeu que vous soulevez est à l'intérieur des parcs et par rapport aux câbles interéoliennes qui eux ont des exigences particulières.

... **M. Frédéric AUTRIC**, Directeur de projet éolien flottant, DREAL Occitanie

Par rapport aux préoccupations que vous rappeliez, il nous paraît important de les prendre en compte. Dans le cadre du travail amont que nous avons fait, nous nous sommes fait la réflexion suivante : il serait intéressant pour le public de connaître les enjeux de la pêche comme les autres enjeux que nous n'avons pas forcément abordés ce soir, à la fois sur deux dimensions. La première est sur la

ressource halieutique en mer puisqu'il serait dommage d'implanter des parcs là où il y a une ressource halieutique importante. La seconde est qu'il serait intéressant de dire au public où les pêcheurs vont le plus pêcher, les zones de pêche les plus actives.

Pour répondre à ces deux angles de vision, sur la ressource halieutique, nous avons demandé à l'IFREMER de nous faire une étude pour justement faire des cartes de risque d'effets sur la partie « poissons, mollusques et crustacés ». Nous avons des cartes qui qualifient à la fois les enjeux sur les zones de nourriceries et sur les zones de frayères – les nourriceries ce sont de petits nids pour se nourrir, et les frayères c'est là où se fait la reproduction – pour regarder si au sein des quatre macro-zones A, B, C, D, plus largement le Golfe du Lion, il y avait des zones de moindre effet. Sur les activités de pêche, nous avons essayé de faire une approche cartographique des enjeux de pêche – ce n'est pas toujours facile, mais nous avons donné des informations qui sont en train d'être consolidées aujourd'hui – pour peut-être identifier, grâce à ce travail, les zones les plus souvent pêchées. Enfin, à l'échelle du plateau continental, le projet dont nous parlons ce soir, ces deux fermes de 750 MW chacune, représente environ 2 % de la surface du plateau continental pour vous donner un ordre de grandeur factuel.

... M. Arthur LAUNEAU, Animateur, membre de la CPDP

Merci beaucoup, Monsieur Autric.

Antoine vient de m'informer que nous étions arrivés au terme du temps que nous nous étions collectivement imparti pour cette réunion donc nous allons devoir arrêter nos échanges à ce stade. J'ai bien noté, dans les échanges que nous avons eus préalablement au lancement de la discussion, que certains thèmes avaient été abordés. Nous avons parlé de la place du projet dans le mix électrique ; du processus décisionnel. Il y a eu également une question sur les emplois qui pourraient être générés par ce projet. J'ai bien pris en note l'ensemble de ces thèmes et sachez que ceux-ci, s'ils ne peuvent pas être abordés malheureusement aujourd'hui, auront l'occasion de l'être dans des événements spécifiques au cours du débat public. ; nous vous en tiendrons bien évidemment informés sur notre site Internet.

D'ici là, si vous souhaitez avoir plus d'informations sur ces sujets, je vous invite à consulter les ressources qui sont en ligne sur ce même site Internet eos.debatpublic.fr. Il y a déjà un certain nombre d'éléments. D'autre part, si vous souhaitez poser des questions aux responsables du projet, n'oubliez pas que le débat se poursuit 24 h/24 h, 7 j/7 j sur notre plateforme en ligne. Vous pouvez interagir directement avec les responsables du projet, les interpeller, leur poser des questions et ils vous répondront dans un délai de quinze jours.

Avant de conclure cette réunion, je voudrais remercier la Ville de Gruissan pour son accueil dans cette maison de la citoyenneté, ainsi que toute l'équipe – Sébastien, Antoine, Marion – pour l'organisation. Merci encore. Enfin, merci à vous toutes et tous d'être venus, d'être restés jusque tard pour échanger sur ce projet d'éoliennes off-shore.

Je vous propose, pour celles et ceux qui auraient encore un mot à nous dire ou une question à poser, de le marquer sur un Post-it que l'on va vous distribuer – c'est quelque chose qui sera pris en compte

– et de le coller au niveau des photomontages qui se trouvent au fond à gauche de la salle. Cela vous permettra, éventuellement, de laisser une trace sur cette réunion, sur un point qui n'a pas pu être abordé ou tout simplement une réaction, par exemple si cette réunion vous a intéressés ? Y avez-vous appris des choses ou au contraire repartez-vous frustrés parce que des points que vous auriez aimé voir être abordés ne l'ont pas été ?

N'hésitez pas non plus à venir nous parler pour poursuivre les échanges de manière un peu informelle, que ce soit avec les responsables du projet ou avec nous-mêmes, l'équipe du débat.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne soirée.